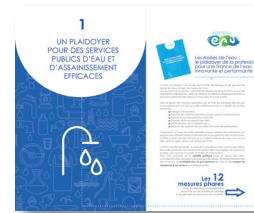


RAPPORT D'ACTIVITÉ

Assemblée Générale 3 juillet

2019

SOMMAIRE



p.10 Un plaidoyer pour des services publics d'eau et d'assainissement efficaces

- p.11 La contribution de la FP2E aux deux phases des Assises de l'eau
- p.14 La valorisation des boues d'épuration : une action forte pour maintenir les services d'assainissement dans une logique d'économie circulaire
- p.15 La contribution de la FP2E au débat politique européen
- p.16 L'implication de la FP2E dans l'élaboration de la stratégie de la France pour l'eau à l'international
- p.17 La mise en œuvre du RGPD au sein de la profession
- p.18 La 7^{ème} édition de l'étude BIPE sur les services publics d'eau et d'assainissement
- p.18 Une réflexion sur les orientations stratégiques de la FP2E

p.20 La prise de parole publique



p.22 La vie des commissions

p.24 La communication



p.30 Les actions de partenariat

- p.33 Le partenariat avec les chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable
- p.35 La Filière française de l'eau
- p.36 Le Partenariat Français pour l'Eau
- p.37 Eureau
- p.39 AquaFed
- p.40 L'UNSPIC
- p.41 La Médiation de l'eau
- p.42 Le Centre d'Information sur l'eau

L'ÉDITO du PRÉSIDENT

Maintenons
le cap, renforçons
notre action



Frédéric VAN HEEMS
Président de la FP2E

A l'heure où le changement climatique replace la gestion de l'eau au cœur des préoccupations politiques, le rôle majeur de nos entreprises dans le fonctionnement quotidien des services publics d'eau et d'assainissement confirme la nécessité de notre contribution aux débats d'intérêt général sur les grands défis qui touchent le secteur.

La détermination de nos entreprises à maintenir une réflexion collective, en dépit d'une concurrence particulièrement âpre, apparaît plus indispensable encore pour que soit partagée, et considérée, notre vision des enjeux qui concernent nos métiers. Je souligne que la compétition, si elle peut être vécue localement avec appréhension, a ceci d'appréciable que, correctement menée, elle est un formidable levier. Non seulement pour l'innovation et pour la performance de chacune de nos entreprises, qui se renforce au fil des combats menés en France et à l'international, mais aussi, in fine, pour l'efficacité des services au bénéfice des citoyens-consommateurs.

Les commissions de la fédération, qui réunissent en leur sein nos expertises et collaborent avec des acteurs extérieurs, accomplissent un travail remarquable, essentiel pour que soit entendue la voix de notre profession. Je remercie chacun pour

sa grande disponibilité et pour l'engagement de notre intelligence collective afin d'apporter un éclairage professionnel à l'ensemble des parties prenantes.

Reconnus par tous, les enjeux de la gestion de l'eau, sont de taille : adapter les services publics d'eau à la transition écologique, en suivant notamment l'objectif d'une plus grande sobriété dans leur fonctionnement, réduire la fracture territoriale, et pérenniser la confiance des usagers en maintenant pour les générations futures le haut niveau de performance dont bénéficient, globalement, les Français aujourd'hui.

Le challenge de la concertation est de taille, pour notre profession, dans ses échanges avec tous les acteurs. Il nous faut définir, ou affermir, des positions communes sur des questions technologiques, environnementales, sociales et économiques essentielles pour adapter nos métiers au contexte du changement climatique. Pour cela, continuons à promouvoir le développement d'une culture de la performance et de la responsabilité, fondée sur la contractualisation entre les acteurs.

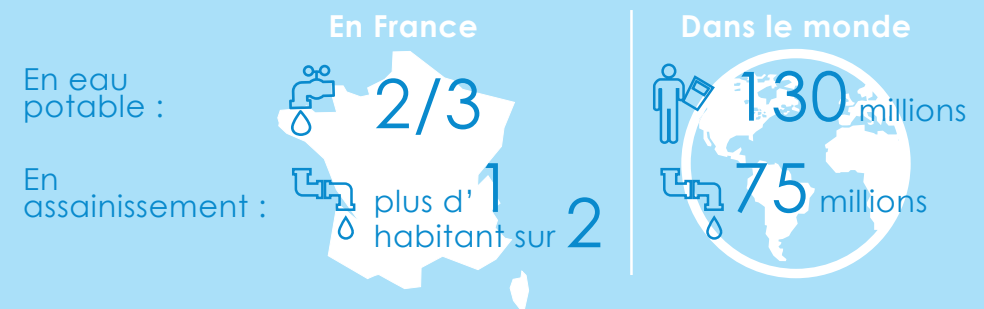
Pour inscrire définitivement nos activités dans l'économie circulaire, affirmons également notre volonté d'implanter l'innovation que nous concevons pour répondre aux besoins des services et, revendiquons fermement des politiques plus volontaristes. Nous devons, par ailleurs, veiller à ce que soient réunies les conditions nécessaires à l'adaptation de nos salariés aux transformations profondes que produit l'intégration du numérique sur nos métiers.

La formalisation de nos engagements dans le cadre des Assises de l'eau illustre ce que peut être l'apport de notre profession pour faire rayonner les savoir-faire français en matière de gestion de l'eau, répondre aux attentes des parties prenantes, à commencer par celles de nos clients et de nos salariés.

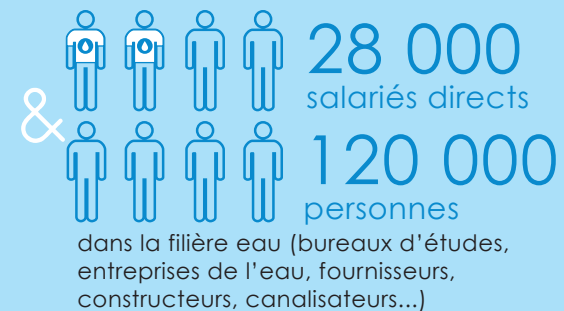
Les chiffres CLÉS

DES
ENTREPRISES
DE L'EAU

Les populations desservies :



Les entreprises de l'eau et l'emploi :



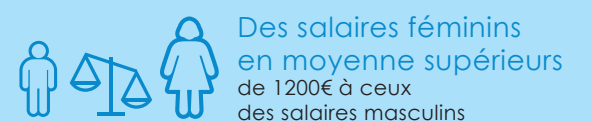
VS 2,7% pour la moyenne des autres secteurs

3,8% des salariés sont des apprentis

VS 2,1% dans l'ensemble des secteurs



Un bon rapport qualité / prix



+1% d'effectifs féminins en 2018

Source : Etude BIPE 2015, FP2E 2019

La GOUVERNANCE



La FP2E, représentant d'intérêts en France et en Europe

Inscrite depuis 2017 au registre des représentants d'intérêts tenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), la FP2E déclare annuellement les actions de représentation d'intérêts qu'elle réalise pour le compte de ses membres.

Au niveau européen, la FP2E est inscrite depuis 2011 au registre de transparence géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. Elle figure parmi les 11 800 organisations déclarées, à ce jour, comme représentantes d'intérêts auprès des décideurs et fonctionnaires de l'Union européenne.

Conformément à la décision prise par le Bureau en juillet 2018, Frédéric Van Heems a succédé, à cette même date, à Bertrand CAMUS à la présidence de la fédération.

L'exercice écoulé a été marqué par l'entrée de Marie-Ange DEBON, Loïc DARCEL, Béatrice ARBELOT et Hugues d'ANTIN, et par le départ de Christophe PIEDNOEL au mois de mai.

Le Bureau au 1^{er} janvier 2019



Frédéric Van HEEMS

Président



Marie-Ange DEBON

Vice-Présidente



Christophe PIEDNOËL

Vice-Président



Hugues d'ANTIN



Béatrice ARBELOT



Louis-Roch BURGARD



David COLON



Olivier GRUNBERG



Tristan MATHIEU

Délégué Général

Philippe MERLIN

Les Présidents de Commissions



Laurent BRUNET

Commission Scientifique et technique



Anne du CREST

Commission des Relations consommateurs



Dominique GATEL

Commission des Affaires européennes et internationales



Nicolas de SAINT MARTIN

Commission Économique et juridique



Frédéric GOETZ

Commission Santé, hygiène et sécurité



Alain TIRET

Commission Sociale

L'équipe FP2E



De Gauche à droite

Caroline ASSO

Directrice de la Communication

Tristan MATHIEU

Délégué Général

Chiara de LEONARDIS

Chargée d'Affaires Publiques

Marie-France DE OLIVEIRA

Assistante de Direction

1

UN PLAIDOYER POUR DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EFFICACES



Les Assises de l'eau :
le plaidoyer de la profession
pour une France de l'eau
innovante et performante !

La FP2E a participé à l'ensemble des Comités de pilotage et des groupes de travail des deux phases des Assises de l'eau.

La conclusion de la phase I, par le Premier Ministre, le 29 août 2018 a tracé des orientations intéressantes, allant au-delà de la réflexion initialement limitée au seul renouvellement des réseaux d'eau dans les zones rurales.

Dans la lignée des attentes exprimées par la FP2E, les principes affichés par le Gouvernement ont été accueillis positivement par la majorité des parties prenantes :

- Politique d'innovation,
- Création de schémas directeurs locaux (aspects patrimoniaux),
- Volonté d'une transparence renforcée,
- Création de financements identifiés,
- Généralisation des « chèques eau »,
- Absence de création de nouvelles structures de péréquation.

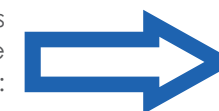
Cependant, à l'issue de cette première phase, nombre de participants ont exprimé leurs attentes quant à une mise en œuvre effective de ces annonces. La FP2E a insisté, lors des réunions et au Comité national de l'eau, pour qu'un réel « service après-vente » soit réalisé par l'Etat.

La FP2E a ensuite demandé, au cours de la deuxième phase, que les orientations issues des Assises de l'eau inscrivent le secteur dans une logique de croissance durable, d'économie circulaire, d'emploi et d'innovation.

Pour cela, redonner de la **visibilité politique** (mise en œuvre des ODD, concrétisation des conclusions de la phase I des Assises, stratégie internationale de la France), de la **lisibilité dans la gouvernance** de l'eau et des **marges de manœuvre à ses acteurs** sont indispensables.

Les 12 mesures phares

mises en débat par les représentants
de la FP2E lors des comités de pilotage
et des groupes de travail sont les suivantes :



Les 12 mesures phares proposées par la profession

UN PLAIDOYER POUR DES SERVICES PUBLICS
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EFFICACES

Renforcer la qualité de l'eau et son accessibilité pour tous les acteurs

1 Renforcer la sécurité et la transparence de l'alimentation en eau potable en faisant adopter la directive « eau potable » révisée, puis la transposer rigoureusement.

2

Renforcer la confiance dans l'eau du robinet, au profit du pouvoir d'achat des Français en rendant prioritaire les investissements améliorant la qualité de l'eau, et sa perception : traitement des micropolluants, doublement du renouvellement des réseaux d'eau, adoucissement de l'eau....

3

Promouvoir la sobriété des prélèvements en modulant la « redevance prélèvement » au regard de la performance des services.

4

Rattraper notre retard en matière de réutilisation des eaux usées traitées pour préserver la disponibilité de la ressource, pour tous les acteurs. Faire adopter le règlement européen sur la réutilisation des eaux usées et le décliner, sans sur transposition, par usage et niveau de traitement induits.

5

Promouvoir l'accès à l'eau, en application des ODD, en généralisant les « chèques eau » sur le modèle des « chèques énergie » et en autorisant, pour les seules personnes sans difficulté financière, le juge ou une autorité administrative à prononcer l'interruption de l'alimentation.

Bâtir une gouvernance du cycle de l'eau lisible et efficiente

6

Réaffirmer le modèle français de l'eau en renforçant la performance des acteurs par la contractualisation entre Etat, Agences de l'eau, financeurs, maîtres d'œuvre, collectivités locales, opérateurs (publics ou privés). Mettre en œuvre des rendez-vous de gestion pour les opérateurs du grand et du petit cycle.

7

Conforter prioritairement les communes, leurs regroupements (CC, CA, métropoles) ainsi que les Agences de l'eau dans leurs missions. Ne pas ajouter d'échelon administratif supplémentaire.

8

Mettre en œuvre des **accords-cadres au sein des Agences de l'eau** avec les **acteurs de l'ingénierie** pour relancer les investissements grâce à des financements privilégiés, conditionnés à des engagements de performance.

Mettre en œuvre un financement du cycle de l'eau durable et solidaire

9

Refonder le principe selon lequel « l'eau paye l'eau », en :

- arrêtant les prélèvements de l'Etat sur les factures d'eau,
- réservant les recettes des services d'eau à leur financement et à celui de leurs externalités directes (amont/aval).
- en définissant les financements dédiés aux autres domaines, hors facture d'eau.

10

Redonner du pouvoir d'achat et ménager de nouvelles capacités d'investissement en abaissant la TVA sur l'assainissement de 10 à 5,5%.

11

Doter les communes et les EPCI de nouveaux outils financiers en introduisant la capacité des collectivités locales à créer une taxe sur l'artificialisation des sols. Rendre éligible aux dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR), les investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Aider les collectivités à bénéficier du FEDER, en lien avec les Régions en créant une compétence « financements européens » dans les Agences de l'eau.

12

Apporter des financements complémentaires aux services et **inscrire l'eau dans l'économie circulaire** en levant les blocages et en sécurisant les projets de **méthanisation** et de **retour au sol des boues d'épuration** (autoriser le mélange avec les déchets verts).



La valorisation des boues d'épuration : une action forte pour maintenir les services d'assainissement dans une logique d'économie circulaire

Le retour au sol des déchets organiques produits par nos entreprises est un enjeu majeur du projet de loi sur l'économie circulaire en cours de préparation, et dont le vote pourrait intervenir au second semestre 2019. Sur les 35 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, près de 15 millions de tonnes sont des déchets organiques, principalement constitués de déchets de cuisine et de déchets verts, auxquels il y a lieu de rajouter environ 7 millions de tonnes de boues d'épuration.

Ces flux de déchets doivent pouvoir accéder à de nouvelles solutions de traitement, que ce soit par méthanisation ou par compostage. En effet, il convient d'une part, d'**accroître la production d'énergie à partir de ces déchets et, d'autre part, d'améliorer la production de fertilisants répondant aux exigences de qualité** indispensables à la sécurité alimentaire.

Dans une action commune inédite, avec l'AMF, AMORCE, la FNCCR, la FNADE, le RISPO et le SYPREA (pilote), la FP2E a formulé des propositions au groupe de travail « Pacte de confiance pour le retour au sol des déchets organiques ». Conjointement, ces fédérations se sont inquiétées des positions exprimées, à cette occasion, visant à limiter, voire à interdire, la possibilité de traiter en mélange différents flux de déchets organiques.

Notre action vise donc à défendre, au sein d'un collectif, le co-compostage des boues d'épuration et des déchets verts qui permet la production d'un amendement organique stabilisé et hygiénisé. Avec ses partenaires, la FP2E a donc eu l'occasion, au cours de l'exercice écoulé, de détailler les enjeux et les bénéfices liés à ce type de traitement lors de rencontres avec les cabinets du Premier Ministre, du Ministère de l'Agriculture et de celui de l'environnement. Ces échanges nous ont permis de mieux comprendre la chaîne décisionnelle : producteur agricole, industrie alimentaire, distributeur...

Un communiqué de presse commun a été publié en mars 2019 afin de sensibiliser les médias à cette cause.

La FP2E attend donc de la loi sur l'économie circulaire qu'elle sécurise l'épandage des boues, leur compostage, ainsi que la méthanisation, inscrivant ainsi durablement les services d'eau et d'assainissement dans une logique d'économie circulaire.

Ce plaidoyer, de long terme, est amené à se prolonger au second semestre 2019 et en 2020.

La contribution de la FP2E au débat politique européen

En France comme en Europe, les défis que pose la gestion de l'eau sont multiples et répondent à des enjeux majeurs d'ordre environnemental, social, économique et de développement durable. L'adaptation au changement climatique, la gestion quantitative des ressources, la réutilisation des eaux usées traitées ou encore la lutte contre les micropolluants sont des questions prioritaires, qui requièrent **un cadre juridique sécurisant et harmonisé**.

Intervenant pour les entreprises de l'eau auprès des institutions européennes, la FP2E sensibilise les décideurs européens sur ces enjeux.

Au cours de l'année, le débat européen s'est focalisé sur des textes importants : **la directive « eau potable », le règlement « Reuse », la directive cadre sur l'eau, la directive sur les plastiques à usage unique et la directive cadre sur les déchets**. La FP2E a suivi de près l'évolution de ces textes et a formulé des propositions afin de promouvoir une politique communautaire ambitieuse et cohérente.

Dans cette démarche, elle s'est souvent jointe à la Fédération européenne des Associations nationales des services d'eau et d'assainissement (EU-REAU), pour plus d'efficacité.

En particulier, la poursuite des échanges avec le député Michel Dantin, rapporteur de la directive « eau potable », ont permis d'améliorer la proposition initiale de la Commission européenne en renforçant la sécurité juridique du texte. Les objectifs visés par ce dernier répondent en effet aux priorités des

entreprises de l'eau : améliorer la qualité de l'eau, garantir son accès à tous et assurer une information transparente aux consommateurs pour en renforcer la confiance.

La FP2E a soutenu, dès sa présentation, l'initiative législative européenne visant à permettre **la réutilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles**.

Cette proposition, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'économie circulaire, constitue un préalable indispensable au développement de techniques de traitement et de réutilisation de l'eau performantes.



A cette occasion, la Fédération a pu mettre en avant, auprès du rapporteur Simona Bonafé, les atouts de cette solution et le savoir-faire de ses membres, qui s'engagent à adapter les services d'eau au changement climatique.

Si l'année en cours a été particulièrement dense au plan de la politique environnementale européenne, celle à venir s'annonce tout aussi chargée et décisive. Par ailleurs, l'élection d'un nouveau Parlement, composé à 70% par de nouveaux élus en mai 2019 et l'installation d'une nouvelle Commission européenne, appellent à renforcer les messages portés par la profession afin de sensibiliser les décideurs aux enjeux du secteur et de leur apporter un éclairage technique nécessaire à la prise de décision.



L'implication de la FP2E dans l'élaboration de la stratégie de la France pour l'eau à l'international

Acteurs de la coopération décentralisée pour l'eau, les membres de la FP2E développent des solutions adaptées aux contextes locaux afin de garantir une gestion durable de la ressource. Leur action concourt à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) définis par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 et en particulier à l'ODD n°6 : « Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement à tous et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Malgré des progrès concrets, des efforts sont toujours nécessaires pour assurer l'effectivité de ces droits à l'aune du changement climatique, de l'augmentation démographique et de l'urbanisation. Ces défis exigent une réponse coordonnée et multisectorielle.

Dans cette perspective, la Fédération a contribué à l'élaboration de la Stratégie de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement, pilotée par le Ministère des Affaires étrangères. Elle a porté la voix des entreprises de l'eau au sein du « Collège du secteur privé », dont Chiara de Leonardis a été désignée rapporteur.

Les travaux menés au cours de l'année 2019 ont mis en exergue la nécessité d'accélérer et de coordonner la mobilisation de tous les acteurs (Etat, associations, collectivités territoriales, syndicats, monde agricole, entreprises...), pour répondre au défi mondial de l'accès à l'eau, dans un contexte international

renouvelé. De même, une meilleure utilisation des financements et l'évaluation périodique des actions financées sur la base d'indicateurs clairs et fiables ont été affirmées comme étant nécessaires.

Cette concertation devrait aboutir à un « livrable » constituant le cadre de référence de la politique française de coopération dans ce secteur. Sa présentation devrait intervenir dans les prochains mois et son contenu nourrira utilement la Feuille de Route de la France sur les ODD.



La mise en œuvre du RGPD au sein de la profession

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) s'applique depuis le 25 mai 2018 et les membres de la FP2E se sont largement mobilisés pour se mettre en conformité avec les nouvelles règles.

En effet, étant amenés à procéder à des traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion de services publics d'eau, les entreprises de l'eau sont qualifiées de « responsables de traitement » au sens du RGPD. Elles sont donc tenues de **mettre en place les outils et les processus nécessaires pour répondre aux nouveaux droits créés vis-à-vis des consommateurs.**

Le RGPD consacre, d'une part, le droit à l'oubli, et renforce le droit à l'information avec notamment, en cas de violation de données personnelles, l'apparition d'un droit à notification, au bénéfice du consommateur. D'autre part, le règlement impose aux professionnels (entreprises, associations, collectivités territoriales et administrations) d'assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'ils traitent, tout au long de la chaîne de traitement de ces données ainsi que leur cycle de vie. Toutefois, les responsabilités respectives des parties à un contrat de concession ne sont, en revanche, pas clairement définies par les textes normatifs.

Dans ce contexte, les entreprises de l'eau et leurs autorités délégantes doivent s'assurer, notamment, que l'exécution des contrats de concession qui les lient respecte l'ensemble des règles prévues par le RGPD. Or, les obligations en matière de protection des

données personnelles, et donc les clauses visant à assurer leur respect dans le cadre de ces contrats, dépendront des missions confiées au délégataire et, par conséquent, de la qualification de celui-ci (qualification qui ne peut être effectuée qu'à partir d'un faisceau d'indices) de responsable du traitement ou de coresponsable du traitement, au sens du RGPD.

Consciente des enjeux pour la profession, la FP2E a réuni, à la demande de ses membres, leurs délégués des données personnelles (DPO) afin d'identifier les interrogations soulevées par les nouvelles dispositions et les actions à envisager. Pour ce faire, la FP2E s'est adjointe l'expertise du cabinet d'avocats McDermott Will & Emery.

Les travaux ont permis de réaliser un guide de recommandations pratiques applicables aux contrats de concession dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Parallèlement, sous la supervision de sa Commission économique et juridique, la FP2E a procédé à adapter les clauses des règlements des services d'eau et d'assainissement, ainsi que la convention de perception des redevances d'assainissement, au nouveau cadre juridique.



La 7^{ème} édition de l'étude BIPE sur les services publics d'eau et d'assainissement



L'étude BIPE fait figure de référence pour les acteurs du secteur grâce à la mise en perspective de données publiques (Agence Française de la Biodiversité, ministères de la Transition écologique et de la Santé, notamment), et de données communiquées par les entreprises, puis consolidées.

La réalisation de la 7^{ème} édition de l'étude a été poursuivie tout au long de l'exercice, avec la contribution active de membres des commissions Economique et juridique et Scientifique et technique, et de l'équipe permanente, réunis au sein d'un comité de pilotage.

L'étude, qui vise à **livrer aux parties prenantes des éléments objectifs de contribution aux débats relatifs aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques** de la gestion des services publics d'eau, apportera, notamment, un éclairage sur les évolutions des métiers parallèlement à l'intégration du numérique dans les services, la progression de ces derniers dans la transition écologique et leur inscription dans l'économie circulaire, l'apport des entreprises pour la performance des services et l'implantation de l'innovation en leur sein.

La publication de l'étude est prévue à l'automne 2019.



Une réflexion sur les orientations stratégiques

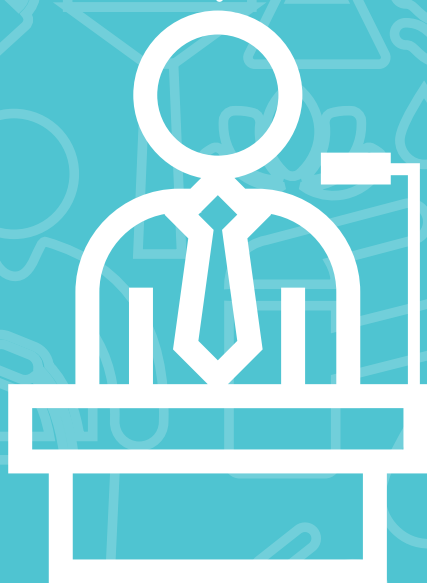
Au cours de l'exercice écoulé, une réflexion stratégique a été initiée avec les adhérents pour définir les futurs positionnements de la fédération. Cette réflexion a été entreprise sous deux angles différents : **l'analyse des questionnements « clivants » et la prédéfinition de positionnements.**

A la demande du Président, une vingtaine de questionnements « clivants » a été identifiée avec le Bureau. Par ailleurs, une concertation dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc d'une dizaine de personnes a été organisée et a abouti à 5 grandes thématiques d'expression.

Il appartiendra au Bureau de se prononcer au 4^{ème} trimestre 2019 sur la poursuite de ces travaux et leur mise en œuvre effective en 2020.



Prise de PAROLE PUBLIQUE



Quelques temps forts dans la représentation d'intérêts

JUILLET

- Déjeuner parlementaire
- Rdv Assemblée Nationale – Filière de valorisation des boues de station d'épuration

AOÛT

- Rdv Conseil régional de Bretagne
- Contribution Stratégie France à l'international

SEPTEMBRE

- Conseil d'Administration d'AMORCE
- Rdv APCA
- Conseil d'Administration du PFE
- Audition HCSP (indicateur qualité eau)
- Assemblée Générale d'AQUAFED
- Accueil d'une délégation japonaise



DÉCEMBRE

- Rdv au Cabinet du Ministère de la cohésion des territoires
- Déjeuner parlementaire Rdv ADCF (Filière méthanisation)
- Colloque Assemblée Nationale
- Présentation du baromètre du C.i. Eau

NOVEMBRE

- Copil Assises de l'eau (Phase II)
- Rencontre ADCF/UNSPIC
- Rdv INSEE – Commission économique
- CA de la Médiation de l'eau
- Salon des Maires
- Lancement de la démarche RGPD

OCTOBRE

- Comité national de l'eau
- Réunion du CSF
- Accueil d'une délégation japonaise (IGD)
- Interview Gazette des Communes
- Débat Toulouse (modes de gestion)
- Déjeuner parlementaire

JANVIER

- Table ronde évaluation des métiers Carrefour des gestions locales de l'eau (Rennes)
- Rdv au Cabinet du Ministre de l'Agriculture
- Intervention Agroparitech
- Signature du contrat de filière

FÉVRIER

- Copil des Assises de l'eau
- Comité national de l'eau
- Rdv au Cabinet du Ministre de la cohésion des territoires
- Rdv Commission scientifique et technique / Direction Générale de la Santé
- Rdv au Cabinet du Premier Ministre (boues de station d'épuration)
- Rdv FNSEA et confédération paysanne au Salon de l'agriculture

MARS

- Intervention au colloque d'AMORCE
- Rdv Assemblée Nationale/Syprea/AMF
- Comité national de l'eau
- Assemblée Générale du PFE



JUIN

- Congrès ASTEE (Saumur)
- Comité national de l'eau
- Intervention Mairie 2000
- Déjeuner parlementaire
- Water Governance Initiative, OCDE

MAI

- Séminaire MEDEF
- Rdv APCA
- CNE (CCPQSPEA)
- Intervention sur la PPL sur les SPL
- Contribution stratégie France à l'international (MAE)
- Audition Sénat (PPL précarité énergétique)

AVRIL

- Audition par le Haut Conseil de la santé publique (canalisations PVC)
- Groupes de travail – Assises de l'eau
- Groupe de travail – RGPD
- Rdv APCA/SYPREA



La vie des COMMISSIONS



Dans la lignée des engagements de la FP2E pour une bonne gouvernance, le Bureau a invité les Présidents de commissions à échanger avec lui, lors de ses réunions mensuelles du 1^{er} semestre 2019, afin de définir conjointement **la feuille de route de chaque commission**.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les commissions Scientifique et technique, Économique et juridique, des Affaires européennes et internationales, des relations consommateurs, Santé et sécurité, et Sociale, ainsi que le Centre d'Information sur l'eau ont-ils échangé sur leurs travaux en cours et leurs orientations pour les douze mois à venir, principalement sur les suivants :



La Commission économique et juridique

- . Impact de la suppression du CICE
- . Neutralité du CIF pour les dotations aux collectivités
- . Consultation RGPD
- . Etude BIPE 2019



La Commission affaires européennes et internationales

- . Travaux sur la révision de la Directive Eau potable
- . Directive Concessions
- . Suivi des élections européennes

11 réunions
du Bureau

26 réunions
de commissions

Une 50^{aine}
d'experts mobilisés



La Commission Relations consommateurs

- . Suivi de la contribution aux dispositifs de solidarité
- . Interface avec la Médiation de l'eau
- . Mise à jour des règlements de service eau et assainissement



La Commission Prévention, santé et sécurité au travail

- . Contribution à l'Observatoire national DT-DICT
- . Travaux sur l'exposition aux risques pour la santé liés aux activités de terrain



La Commission sociale

- . Désignation d'un nouvel opérateur de compétences
- . Négociations sur l'égalité professionnelle hommes/femmes
- . Fixation des minima salariaux



L'accompagnement de la Branche, dans l'adaptation à la réforme du financement de la formation

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Branche s'est prononcée, par un avenant, pour désigner avant fin 2018, l'organisme opérateur de compétences, l'OPCO interprofessionnel « Wellcom », issu de l'OPCALIA et soutenu par le MEDEF, comme OPCO de la Branche.

Le Ministère du Travail a recommandé à la fédération de se rapprocher de l'OPCO 11 issu de l'OPCA « FAF-TT » du travail temporaire et de la propreté, comme 18 autres Branches qui avaient désigné l'OPCO « Wellcom ». Une fusion des deux projets de ces organismes a été opérée, sur recommandation du Ministère et à défaut d'agrément accordé par celui-ci. Dans le cadre d'un comité de pilotage constitué avec les représentants des deux OPCO, un projet commun a été bâti puis soumis à l'approbation du Ministère du Travail à la fin du 1^{er} trimestre 2019.

En tant qu'organisation patronale représentative pour la Branche des entreprises des services d'eau et d'assainissement, **la FP2E a signé avec les quatre organisations syndicales de la Branche, l'accord constitutif du nouvel OPCO**, dans le délai prescrit par le Ministère.

4

LA COMMUNICATION

La valorisation des expertises des entreprises de l'eau

La FP2E a poursuivi tout au cours de l'exercice, ses actions de promotion des savoir-faire des entreprises de l'eau, des métiers exercés en leur sein, et de leur contribution majeure à la performance des services publics d'eau et d'assainissement.

A l'occasion d'événements à caractère institutionnel, la fédération a porté la voix de ses adhérents pour affirmer leur valeur ajoutée dans la gestion des services, auprès des collectivités locales et des consommateurs qu'elles servent, et plus particulièrement, leur apport majeur au plan de l'innovation dans le secteur de l'eau.

Parmi les interventions, nous relevons particulièrement les suivantes :

- Au mois d'octobre, le Délégué général a représenté la profession dans le cadre d'un **débat public organisé par le Conseil de développement de la métropole de Toulouse sur le thème de la gestion du service d'eau** de cette dernière (« La gestion de l'eau dans la Métropole : régie publique, délégation de service public ou gestion hybride ? »)

En présence d'acteurs promoteurs de la gestion directe (Nantes Métropole), le Délégué général a démontré les performances des entreprises, notamment au plan opérationnel (que mettent, d'ailleurs, en exergue, les données nationales de l'Agence Française de la Biodiversité : forts rendements de réseau, supériorité des taux de conformité de l'eau distribuée en DSP, bon rapport entre qualité et prix du service. De même, l'efficacité des entreprises au plan organisationnel (pilotage optimisé des interventions, efforts élevés en matière d'investissement dans les services, politique de formation, valorisation de l'apprentissage) et au plan de l'innovation (investissement en R&D) a été mise en lumière.



- Au mois de novembre, le Délégué Général a également représenté les entreprises dans le cadre d'un débat public organisé par le Codev du Pays de Montbéliard sur le thème de la gestion des services d'eau et d'assainissement de cette agglomération.

- Au mois de janvier, dans le cadre d'une table ronde proposée lors du **Carrefour des gestions locales de l'eau, à Rennes**, sur le thème de « **L'évolution des métiers de l'eau en 2040 sous l'effet du changement climatique** », le président de la fédération a livré la vision des entreprises sur les transformations en cours, et exposé leur mobilisation pour adapter leurs compétences aux besoins, actuels et à venir, des services :

- **évolution des enjeux liés à la ressource, élargissement des missions intrinsèques des services d'eau et d'assainissement** au cours des dernières décennies, et de celles à venir, interaction croissante entre le domaine de l'eau et les parties prenantes de divers secteurs (agriculture, industrie, déchets, urbanisme, météorologie, tourisme) ;





● **contribution majeure des entreprises à l'adaptation des services à la transition écologique**, par la mise en œuvre de solutions innovantes issues de la R&D, pour les inscrire dans l'économie circulaire, et relever le défi d'une sobriété optimale de la gestion des ressources ;

● **mutation des métiers du fait de l'intégration du numérique** dans le fonctionnement des services (apparition de nouveaux métiers, comme celui d'ordonnanceur) ;

● **investissement soutenu dans la formation** pour adapter les profils et les compétences aux nouveaux besoins des services: évaluation des enjeux « emploi-formation », valorisation de l'apprentissage, conception de programmes spécifiques au sein des centres de formation.

■ Le Président de la fédération s'est exprimé, au mois de mars, sur ces thématiques de l'évolution des enjeux des services et des métiers, et sur l'engagement des entreprises de l'eau pour une gestion patrimoniale responsable, dans le cadre du colloque organisé par Amorçe sur le thème « **Eau et territoires : construisons le service public de demain** ».

Par ailleurs, au premier semestre 2019, l'équipe permanente de la FP2E a renouvelé son intervention **dans le cadre du Master 2 « Eau, énergie, environnement » d'AgroParisTech**, pour lequel elle apporte, depuis plusieurs années, un éclairage sur les réalités du secteur.

Enfin, à la fin du premier semestre 2018, l'accueil d'une nouvelle délégation japonaise a permis de promouvoir le modèle français de l'eau et la contribution des entreprises à sa performance, ainsi que leur implication à l'international.

Deux interventions sont prévues à la fin du premier semestre 2019 dans le cadre du **partenariat avec Mairie 2000**, auprès des maires de Corse du Sud et d'élus de Haute-Marne pour porter à leur connaissance l'apport des entreprises à la gestion des services publics.

L'expression de la profession dans le contexte des Assises de l'eau

■ En juillet 2018, **une table ronde sur le thème de cette grande concertation** a été organisée afin de valoriser les propositions formulées pour donner un souffle nouveau aux services publics d'eau et d'assainissement. En interaction avec le Député du Vaucluse Adrien Morénas, et le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne, Thierry Burlot, le Président a exprimé la vision des entreprises quant aux « solutions pour relever collectivement les défis de l'eau ».

La présence d'une dizaine de journalistes issus de médias d'influence divers (AFP, AEF, La Gazette de Communes, Actu-environnement, Le Journal de l'Environnement, Environnement magazine, La Correspondance économique, Localtis.info, Journ'eau) a permis de préempter, au plan médiatique, un thème sur lequel ces derniers étaient jusqu'alors assez peu alimentés par les parties prenantes. A la suite de cette prise de parole, un entretien exclusif avec l'AFP a été suivi de la publication d'une dépêche, et d'une trentaine de retombées incluant des citations de la FP2E. Ces dernières ont, toutefois, ont souligné la constance du prisme du prix, dans le traitement médiatique des sujets relatifs à la gestion des services publics d'eau, malgré un éclairage large sur les enjeux apporté par la fédération et les parties prenantes.

Fin août 2018, la FP2E a réagi aux annonces du Premier Ministre à l'issue de la 1^{ère} phase des Assises en soulignant l'accueil favorable des orientations retenues par le Gouvernement, et leurs attentes quant à la concrétisation de ces dernières par des mesures effectives. La publication d'un communiqué de presse de la fédération (« Conclusions de la 1^{ère} séquence des

25
contacts médias
48
retombées

Assises de l'eau : un essai à transformer », a donné lieu à des citations de la FP2E dans plusieurs articles parus sur ce thème (AFP, La Tribune, Les Echos, Environnement Magazine, le Journal de l'environnement). D'autres entretiens avec les médias ont été assurés par le Président et le Délégué général à la fin du deuxième semestre (Le Moniteur, La Correspondance Economique), et au premier trimestre 2019, en amont de la deuxième phase des Assises (Le Figaro, La Tribune).

Le développement de l'économie circulaire, un axe de communication stratégique

■ Par ailleurs, parallèlement à la deuxième phase des Assises de l'eau, consacrée à l'adaptation des services d'eau au changement climatique, **la nécessité d'inscrire ces derniers dans l'économie circulaire a constitué un axe de communication majeur**.



A l'occasion de publications ou des rencontres précitées avec les médias, a été implanté un discours sur la nécessité d'une volonté partagée et d'un cadre, législatif et réglementaire, favorisant la transition écologique dans les services et permettant de mettre en œuvre, dans l'Hexagone, les solutions conçues par les entreprises françaises et déjà éprouvées à l'international. Les messages formulés pour sensibiliser les parties prenantes aux freins à lever pour cela, ont porté essentiellement sur :

- les inquiétudes des acteurs quant aux effets des récentes évolutions législatives sur **la pérennité de la filière de valorisation agricole des boues d'épuration** ;
- la nécessité de saisir l'opportunité du Règlement européen sur la réutilisation des eaux usées traitées, pour **déployer, dans l'Hexagone, cette solution du « Reuse »**, en réponse aux tensions sur la ressource accentuées dans de nombreux territoires ;
- le potentiel de la filière de production de **biogaz à partir de boues d'épuration**, pour contribuer au développement de la filière de méthanisation.

■ L'organisation, début juillet, d'un « **petit-déjeuner presse** », sur le thème de la **sobriété de la gestion de la ressource**, vise à renforcer ces actions de communication, dans un contexte estival favorable au traitement médiatique de ces sujets. Le Président, le Président de la Commission scientifique et technique et le Délégué général assureront cet échange avec plusieurs journalistes ciblés prioritairement.

Les réflexions au plan de la communication ont porté également sur des actions visant à renforcer l'ambition de la fédération de sensibiliser plus fortement à des questions à caractère environnemental. Plus précisément, est envisagée une prise de position au 2^{ème} semestre quant à la problématique de la gestion des lingettes jetables usagées, pour alerter à la fois sur leur impact direct sur le fonctionnement des services d'assainissement, et sur la contradiction de leur consommation avec les objectifs de la transition écologique.



La communication digitale

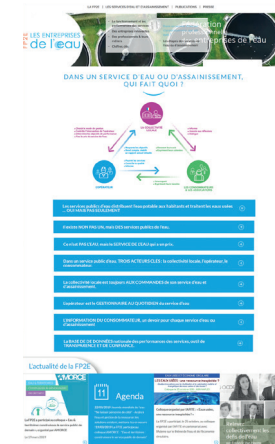
Le lancement du nouveau site web : une information plus complète à disposition des parties prenantes

La création du nouveau site web de la fédération a été poursuivie au cours de l'exercice, et ce nouvel outil mis en ligne en juin.

L'objectif visé a été de mieux illustrer l'action de la FP2E, le rayonnement de ses membres, et de mettre à disposition des parties prenantes

une information plus complète sur des thèmes essentiels pour les services publics d'eau et d'assainissement, tels que :

- **les enjeux majeurs** de la gestion de l'eau,
- **le fonctionnement des services** (rôle de chacun des acteurs majeurs, différentes étapes du traitement de l'eau, compréhension de la formation de leur prix...),
- **la contribution majeure des entreprises de l'eau** à l'innovation dans les services, pour une amélioration de la performance (R&D, développement de l'économie circulaire),
- **les prises de position de la fédération** et de ses adhérents sur les sujets d'actualité du secteur (les grands défis de la gestion de l'eau, les conclusions des Assises de l'eau, la lutte contre les micropolluants, l'avenir de la filière de valorisation des boues d'épuration...).



La présence sur Twitter

a été renforcée pour appuyer les publications et les messages sur des thématiques essentielles pour la profession, accompagner la communication de ses adhérents, ou partager plus largement de l'information avec les parties prenantes au fil de l'actualité.

La visibilité du compte (@fp2e_) doit encore progresser mais a été marquée par une augmentation notable **du nombre d'abonnés au compte @FP2E_**, dépassant les 1 000.

Interview - Paroles d'experts

■ Une interview du président de la fédération intitulée « Quelles solutions pour répondre collectivement aux défis de l'eau ? », et intégrée à la série de vidéos « Paroles d'experts » a permis de conforter les messages portés par la profession dans le cadre des Assises de l'eau, sur le site web de la FP2E, sur sa chaîne Youtube et sur son compte Twitter.



AQuæ

La lettre d'information

Début 2019, une édition AQUAE, toujours diffusée à un lectorat institutionnel et médiatique, a permis d'appuyer les messages de la profession sur le **thème de l'économie circulaire**.

Par ailleurs, une deuxième édition, à l'été 2019, relaie le discours amorcé par la fédération sur sa vision de **l'évolution des métiers sous l'effet du changement climatique**.



La FP2E dans les médias

JUILLET 2018

- **Table ronde de l'Assemblée Générale de la FP2E sur les Assises de l'eau** – présence journalistique : AFP, AEF, Actu-environnement, Le Journal de l'Environnement, Environnement magazine, La Gazette de Communes, La Correspondance économique, Localtis.info, Journ'eau.
- Entretien (Frédéric Van Heems) - **AFP** – Assises de l'eau / Prix des services d'eau

Retombées : RTL, Le Figaro, Les Echos, La Croix, Libération, Le Monde, La Voix du Nord, Le Télégramme, Sud-Ouest, Nord Eclair, L'Est républicain, La Dépêche, La Nouvelle République des Pyrénées, Le Petit Bleu d'Agen, Dordogne Libre, Charente Libre, Midi Libre, Localtis.info, La Correspondance Economique, La Gazette de Communes, Technicités, Executives, Boursorama.com, Capital, Challenges, Mieux Vivre Votre Argent, Référence Environnement, Journal de l'environnement.com, Green-News-Techno.net, Actu-Environnement.com, Environnement.com, Environnement Magazine, Le Moniteur, Dossier familial, Exprimeo.fr.

JANVIER 2019



Les Echos

LE FIGARO

Le Monde

la Croix

- Interview (Laurent Brunet) – Le Moniteur – (Nouvelles technologies pour la surveillance des infrastructures)
- Interview (Tristan Mathieu) – Les Echos – (Signature du Contrat de filière)
- Rencontre (Frédéric Van Heems) – La Tribune (Assises de l'eau, enjeux de la gestion de l'eau)
- Interview (Tristan Mathieu) – Actu-Environnement (Evolution des métiers)

OCTOBRE 2018

- La Dépêche (Débat public à Toulouse sur la gestion de l'eau dans la Métropole)
- Interview (Tristan Mathieu) – La Tribune (Débat public à Toulouse sur la gestion de l'eau dans la Métropole)

AOÛT 2018

- Publication en réaction aux conclusions du Gouvernement à l'issue de la phase 1 des Assises de l'eau.

Retombées presse : AFP, La Tribune, Les Echos, Environnement Magazine, Journal de l'environnement.net, lesechos.fr.

LA DÉPÊCHE

LE MONITEUR

SUD OUEST

LA VOIX DU NORD

La Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales

MARS 2019

- Interview « Hors Cadre » (Frédéric Van Heems) – Environnement magazine
- Interview (Tristan Mathieu) – Environnement magazine (Avenir de la filière de valorisation des boues d'épuration, réutilisation des eaux usées)

AVRIL 2019

- Interview « Hors Cadre » (Frédéric Van Heems) – Environnement magazine
- Interview (Tristan Mathieu) – Environnement magazine (Avenir de la filière de valorisation des boues d'épuration, réutilisation des eaux usées)



MAI 2019

- Interview (Laurent Brunet) – Le Figaro (Sécheresse, tensions sur la ressource)
- Tribune (Frédéric Van Heems) – L'Info en + « Assises de l'eau: transformons l'essai ! »

Journal de l'environnement
www.journaldelenvironnement.net

JUIN 2019

- Entreprise et carrières (Tristan Mathieu) - Réforme de l'assurance chômage/ durée des contrats

LA TRIBUNE
RTL



HYDROPLUS

Le Parisien

la Gazette



Les actions PARTENARIAT



Le partenariat avec les chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable

La restauration de la qualité des eaux brutes à l'échelle des aires d'alimentation est une priorité inscrite dans la Directive Cadre sur l'Eau, dans la LEMA et dans les objectifs de la seconde phase des Assises de l'eau.

La FP2E et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) sont engagées depuis plusieurs années dans le cadre d'un partenariat pour la protection et la restauration de la qualité de l'eau brute à l'échelle des aires d'alimentation de captage, qui est une priorité inscrite dans la Directive Cadre sur l'Eau, dans la LEMA, de même que dans les objectifs de la seconde phase des Assises de l'eau.

A la fin du premier semestre 2018, en renouvelant la convention de coopération qui les lie, elles ont affirmé leur volonté de contribuer à l'atteinte de l'objectif de protection de 1000 captages d'eau potable prioritaires, inscrits dans les SDAGE 2016-2021.



Le partenaire APCA/FP2E suit un réseau de 10 sites pilotes, couvrant des contextes diversifiés, pour renforcer les démarches partenariales sur les captages prioritaires.



Le partenariat, piloté au plan national et décliné par des actions de terrains sur 10 sites pilotes, repose sur 3 axes :

1

Poursuivre les actions de recherche et l'innovation appliquées à la protection des ressources

L'objectif est de favoriser le développement d'actions de prévention des pollutions agricoles, favoriser le développement de filières d'agriculture biologique, ou d'agriculture traditionnelle à faibles niveaux d'intrants, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des agriculteurs.

2

Renforcer les liens entre les réseaux d'acteurs

L'objectif de travail réside non seulement dans le rapprochement de deux acteurs majeurs du cycle de l'eau, mais aussi dans leur capacité à proposer des plans d'action multi-acteurs à l'échelle des bassins versants (agences de l'eau, collectivités locales, agriculteurs, grand public/ associations).

3

Mener une démarche de protection des ressources sur la base d'une logique préventive

Si le renforcement des solutions de traitement des eaux brutes utilisées pour produire de l'eau potable est indispensable, traiter des ressources toujours plus polluées, ne peut être l'unique solution. Le partenariat entre la FP2E et l'APCA vise donc à renforcer les actions préventives destinées à protéger les ressources, afin de limiter leur dégradation. Par ailleurs, la FP2E et l'APCA ont étendu, au cours de l'exercice, leurs échanges aux questions relatives à l'intérêt et aux conditions de la préservation du retour au sol des boues de stations d'épuration. L'objectif commun est une professionnalisation de cette filière pour en accroître la traçabilité.

La Filière française de l'eau

Gouvernance :

La présidence du comité stratégique de filière (CSF) a été confiée, fin 2018, à Antoine Frérot. Marie-Ange Debon en est la Vice-présidente et David Colon, le Délégué permanent. La FP2E a assuré la présidence de l'association « Filière française de l'eau » en 2018, avant que David Colon ne la transmette à Antoine Momot (UIE).

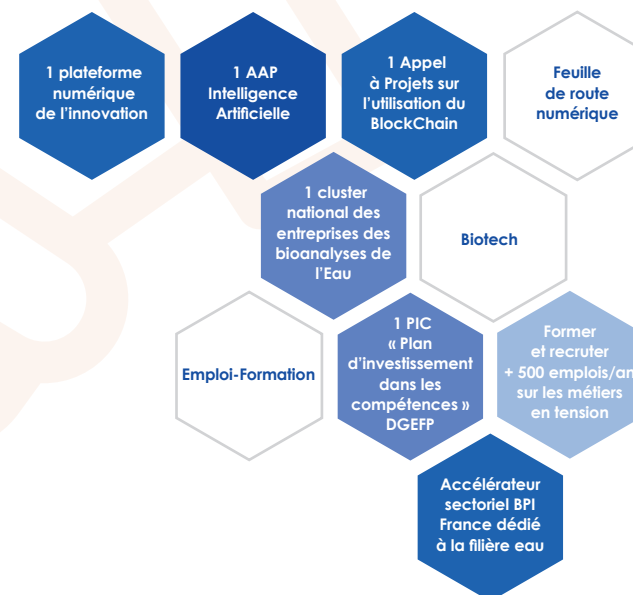
Le contrat de filière :

Le contrat filière, signé le 31 janvier 2019 avec la Secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher, a été alimenté par les 1^{ères} conclusions de l'étude « L'Eau du futur » du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME), cofinancée par la Direction Générale des Entreprises et la Filière. Cette étude, rendue publique en juin 2019, a permis de s'assurer de l'adéquation entre les thèmes de travail du CSF et une demande de nouvelles solutions technologiques et industrielles pour ce secteur stratégique.

Ainsi, les actions structurantes du contrat de filière ont participé à la mise en œuvre « industrielle » des engagements pris par le gouvernement en conclusion de la 1^{ère} phase des Assises de l'eau.



A ce stade, la « Feuille de route internationale » est l'action la plus structurée, ainsi que l'accélérateur pour les PME s'appuyant sur la BPI. Ces différents travaux qui mobilisent des experts de la FP2E et des entreprises devraient contribuer, à terme, à renforcer la place de notre secteur à l'international et aider à développer les start-ups, les TPE et PME de notre filière.





Le Partenariat français pour l'eau

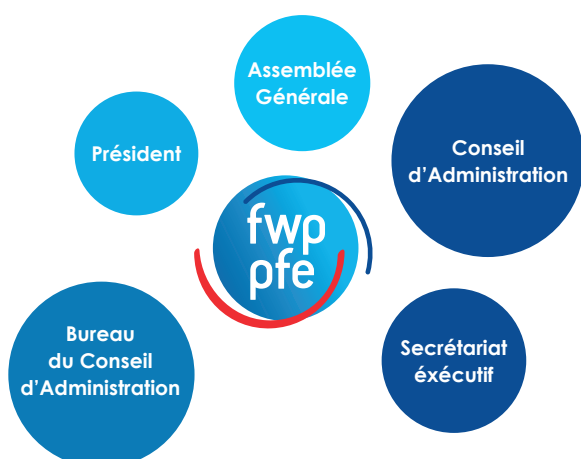
Au cours de l'exercice écoulé, Jean Launay a été reconduit dans son mandat de Président du PFE. Hugues d'Antin (titulaire) et Tristan Mathieu (suppléant) siègent, quant à eux, au Conseil d'Administration, au titre de la FP2E. Hugues d'Antin en est également le trésorier, succédant en cela à Igor Semo.

Ce collectif multi-acteurs a contribué en 2018 et 2019 à faire avancer la cause de l'eau – grand et petit cycles – au plan international.

La période 2016-2019 s'est caractérisée par un plaidoyer en faveur de l'approche intégrée des ODD, de l'atteinte des cibles « Eau » correspondantes et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Les échanges avec les acteurs du monde entier ont été très larges. La valorisation des savoir-faire français dans leurs multiples facettes, a été assurée mais pourrait être encore plus importante, comme attendu par la FP2E.

Gouvernance du PFE

Le PFE, association de Loi 1901, développe son activité sur un mode de fonctionnement participatif et consensuel sans prééminence d'une catégorie de membres sur une autre. Ses membres s'engagent à développer son programme d'action, en participant notamment à ses groupes de travail.



Cette période a aussi été marquée par la valorisation des messages du Partenariat français pour l'eau (PFE) lors du Forum Mondial de l'Eau de Brasilia en mars 2018. L'un des enseignements à tirer de ce Forum est la nécessité de prévoir une visibilité française plus forte lors du Forum de Dakar, en mars 2021. Cette période a, par ailleurs, donné lieu à l'ouverture en 2018, d'une nouvelle thématique dédiée à la préservation de la biodiversité aquatique et aux solutions fondées sur la nature.

Pour l'avenir, les 6 collèges du PFE réunis début 2019 ont notamment établis les priorités suivantes :

- **Renforcer les complémentarités avec l'Etat** sur les thématiques prioritaires en y intégrant la sécurité alimentaire et le développement rural, les réponses aux situations d'urgence, l'eau et la paix, la mobilisation de fonds privés ;

- **Contribuer au partenariat stratégique avec le Sénégal et le Conseil mondial de l'eau pour le 9ème Forum mondial de l'eau de Dakar** en veillant à ce que les financements français dédiés ne remettent pas en cause les moyens financiers dédiés aux actions de terrain ;

- **Trouver un équilibre entre actions de plaidoyer et valorisation des savoir-faire français**, y compris dans sa dimension économique ;

- **Elargir les financeurs du PFE** en intégrant de nouveaux grands groupes : BTP, énergie, gros utilisateurs d'eau...

- **Trouver un équilibre entre le plaidoyer vers les décideurs et un public plus large** en mobilisant plus fortement la presse ;

La FP2E attend donc de la période 2019-2021 qu'elle permette au PFE de contribuer à l'accélération des actions et des politiques mises en œuvre pour l'atteinte des cibles « Eau » de l'Agenda 2030, tout en valorisant plus fortement les savoirs-faire français.

EurEau

La fédération européenne des opérateurs de services d'eau et d'assainissement, EurEau, porte en Europe la voix de 32 associations nationales. Elle assure la promotion des positions communes aux opérateurs publics et privés, auprès des institutions européennes, sous la présidence de Bruno Tisserand, représentant de la FP2E depuis 2015, et désormais sous celle de Claudia Castell-Exner, représentante allemande, élue fin mai 2019 pour deux ans.

L'activité des 150 professionnels contribuant à ces activités, parmi lesquels une dizaine de membres de la FP2E, est coordonnée par le secrétariat général basé à Bruxelles et composé de cinq personnes.



Eau Potable

EurEau a présenté sa position aux institutions de l'Union européenne dans le cadre de la révision, en cours, de la directive relative à l'eau potable. La fédération a présenté, notamment, des données sur l'impact économique des nouvelles mesures proposées dans le texte. EurEau se félicite que la nouvelle directive intègre des exigences affirmées au plan sanitaire, et qu'elle inclue, plus précisément, une refonte des autorisations relatives aux matériaux en contact avec l'eau potable.



Recyclage des eaux usées traitées (Water Reuse)

La proposition de règlement de la Commission européenne sur les exigences minimales en matière de réutilisation de l'eau est axée sur l'irrigation agricole. EurEau participe à la promotion de la réutilisation de l'eau et demande des normes de qualité appropriées et économiquement réalisables, garantissant la protection des consommateurs. Tous les acteurs devraient être responsables de la préservation de la qualité de l'eau. La plupart des propositions d'EurEau a été prise en considération par les co-législateurs européens.



Eaux résiduaires urbaines (Urban Waste Water Treatment Directive)

EurEau accompagne activement le processus d'évaluation de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines lancé par la Commission européenne.

Dans ce cadre, EurEau encourage à ce que cette directive majeure incite aux investissements pour remplacer les infrastructures vieillissantes, et plus largement à l'intégration de l'innovation dans les services publics d'assainissement. EurEau appelle à l'application stricte du principe du contrôle à la source, qui doit limiter l'introduction de substances polluantes dans les réseaux d'assainissement et permettre de maintenir des prix de l'eau abordables. EurEau promeut, de plus, l'application du principe « pollueur-payeur » pour financer le traitement des substances polluantes dont on ne peut éviter l'introduction dans le cycle de l'eau.



La stratégie européenne pour limiter les effets des plastiques

La Commission européenne a publié une communication intitulée « Une stratégie européenne pour les plastiques dans une économie circulaire » dans le but de réduire les déchets plastiques et d'améliorer leur potentiel de recyclage.

EurEau a décidé de promouvoir une approche globale axée sur les mesures de réduction à la source pour les micro-plastiques ainsi que sur la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

La directive sur la « réduction de l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement » couvre par ailleurs essentiellement les plastiques à usage unique. EurEau note avec satisfaction l'inclusion des lingettes humides parmi les produits visés par le texte final de la directive, pour laquelle elle a beaucoup œuvré. La directive introduit, par ailleurs, la possibilité d'une responsabilité étendue des producteurs, des étiquetages et des mesures de sensibilisation pour mettre en évidence l'impact de ces produits.



Eau et agriculture

Enfin, EurEau se mobilise pour contribuer à la cohérence nécessaire entre les objectifs visés par les politiques agricoles (y compris la prochaine PAC), et ceux visés par la législation relative à l'eau, qui est indispensable à la protection de la ressource.

Aquafed

Activités principales

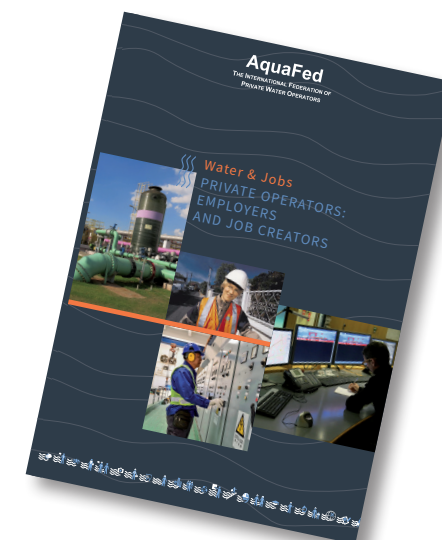
Le Forum Mondial de l'Eau de Brasilia a été l'évènement clé de 2018 au cours duquel les équipes d'Aquafed se sont investies aux côtés de leurs membres internationaux et brésiliens.

Aquafed s'est, par ailleurs, mobilisée pour le premier « High-Level Political Forum » de l'ONU qui a été organisé à New York en juillet 2018. Le cycle de révision des engagements des États Membres sur l'agenda Post-2015 pour les objectifs de développement durable est à présent engagé, avec une place particulière, en 2018, pour les questions relatives à l'eau et à l'ODD n° 6 sur l'eau et l'assainissement. Aquafed a pour objectif de maintenir une place pour cet ODD n°6 dans les phases suivantes, afin de garantir un engagement politique élevé.

Aquafed suit la production « onusienne » de rapports importants pour le secteur, dont notamment le « World Water Development Report », qui est publié chaque année.

En 2018, Aquafed a aussi intensifié ses activités au sein de la « Sanitation and Water For All Alliance », pilotée par Catarina de Albuquerque et y a assuré la présidence du comité du secteur privé lors de la conférence interministérielle au printemps 2019, au Costa Rica.

La fédération internationale joue, enfin, un rôle clé dans le comité « Business & Industrie » de l'OCDE et participe aux travaux sur la gouvernance et sur la finance (« blended finance »).



Perspectives 2019

■ En 2019, Aquafed suivra les évolutions européennes (transparence, élections 2019, révision des législations, interaction avec les autres acteurs).

■ Les groupes de travail avec les représentants des membres devront, notamment, se pencher sur les questions liées au rapport qui sera publié en 2020 sur les différents modes d'intervention du secteur privé dans la gestion de l'eau et les impacts éventuels sur les Droits de l'homme.

L'UNSPIC

L'Union Nationale des Services Publics Industriels et Commerciaux (UNSPIC) rassemble de nombreux acteurs privés de la gestion déléguée de services publics, tous secteurs d'activités confondus. Elle a vocation à promouvoir la coopération public-privé, à favoriser une concurrence efficiente et équitable entre les modes de gestion directe ou déléguée pour des services publics performants.

Présidée par Olivier Grunberg, qui y représente la FP2E et dont le mandat a été renouvelé pour 3 ans en mai 2018, **l'UNSPIC a poursuivi le travail de promotion des messages du livre blanc publié en 2017**. Ce livre blanc, toujours d'actualité, rappelle que, dans un contexte de crise des finances publiques, les entreprises opérant en gestion déléguée ont toute leur part à jouer dans l'offre de services publics innovants et performants.

Dans ce cadre, l'UNSPIC a poursuivi les échanges et les rencontres avec diverses parties prenantes : associations d'élus ou de fonctionnaires territoriaux, assistants à maîtrise d'ouvrage, pouvoirs publics ...

La promotion de ces messages s'inscrit actuellement dans le cadre d'une nouvelle démarche menée en partenariat avec l'Association des Communautés de France (AdCF) et Espelia, cabinet de conseil aux collectivités locales, **autour d'un projet de guide pour la performance dans les services publics locaux**. Ce guide destiné aux élus des intercommunalités, qui paraîtra à l'automne 2019, vise à promouvoir la recherche de performance dans les services publics à travers de bonnes pratiques générales et des réflexions sectorielles.



L'UNSPIC a, par ailleurs, engagé en 2018 **une étude en partenariat avec la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC** afin de démontrer **la contribution des entreprises délégataires de services publics à la compétitivité des territoires** dans lesquelles elles déploient leurs activités. A travers des grands indicateurs et des monographies de terrain, cette étude permettra de mettre en évidence, les actions déployées par les entreprises sur les territoires dans les domaines tels que le développement de l'employabilité des collaborateurs, l'insertion sociale, la formation, l'amélioration de la qualité de services, l'amélioration du cadre de vie, l'appui au tissu économique local...

L'UNSPIC a contribué à deux rapports sur le sujet de l'innovation dans la commande publique : un rapport de la CCI Paris IDF et un rapport de l'Observatoire de la commande publique, piloté par la Direction des Affaires juridiques de Bercy. Ces rapports ont permis d'identifier les principaux freins pour les entreprises dans ce domaine et à mettre en valeur les bonnes pratiques.

Enfin, plusieurs actions ont été menées pour défendre la position de la fédération et de ses adhérents sur des sujets d'actualité :

- Transformation du CICE en baisses de charges en liaison avec l'INSEE ;
- Projet de loi « visant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales » : action vis-à-vis des ministères concernés pour réaffirmer la nécessité de renforcer le contrôle, la transparence et l'évaluation des EPL ;
- Réunion d'un groupe de travail des responsables de la protection des données pour échanger sur les impacts du règlement RGPD dans les contrats de concession.

La Médiation de l'eau

Une année de consolidation pour la médiation de la consommation dans le secteur de l'eau

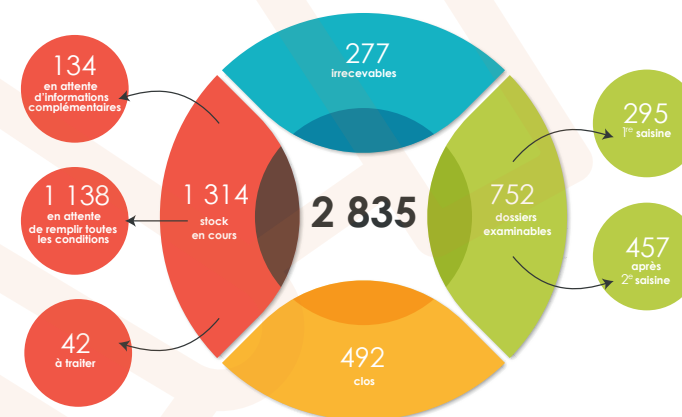
En tant que membre fondateur de la Médiation de l'eau, la FP2E a été présente à l'ensemble des réunions statutaires de l'association.

Les dispositions réglementaires relatives à la médiation de consommation sont mises en œuvre par la plupart des opérateurs de services publics d'eau ou d'assainissement, de taille significative, au travers des conventions de partenariat avec la Médiation de l'eau.

Sur la base de 25 millions de branchements « eau » en France, **85 à 90 % des abonnés des services ont ainsi aujourd'hui accès à la Médiation de l'eau** et l'arrivée de Villes de France, en tant que membre institutionnel de l'association, devrait permettre d'envisager une nouvelle progression des partenariats.

L'ensemble des abonnés des services gérés par les adhérents de la FP2E a d'ores et déjà accès à la Médiation.

Au plan opérationnel, **l'activité de la Médiation de l'eau s'est caractérisée par un léger accroissement du nombre de saisines, qui atteint 3750 en 2018**.



Au 1^{er} septembre 2018, une progression de 1,2 million d'abonnés ayant accès à ce service, a été enregistrée par rapport à l'exercice précédent.

La dynamique des années antérieures s'est cependant atténuée, les nouveaux partenariats étant plutôt conclus avec des collectivités gérant un nombre d'abonnés peu élevé, qui ignoraient la réglementation avant qu'un de leurs abonnés ne saisisse le Médiateur de l'eau.

Par ailleurs, la Médiation a élaboré au dernier trimestre 2018, un « **Guide des recommandations du Médiateur** », qui a vocation à être largement diffusé pour orienter les services d'eau et leurs abonnés vers les meilleures pratiques (relevé et contrôle des compteurs, surconsommation, installations intérieures, forages privés...).

Le Centre d'Information sur l'Eau : explorer l'opinion et les comportements des consommateurs

A l'occasion des Assises de l'eau, le C.I.Eau a interrogé 1032 personnes

On retient que les Français attendent que l'Etat s'engage sur l'amélioration de la qualité de l'eau et sur la préservation des ressources. Le rôle des entreprises de l'eau est plus connu que celui des collectivités. Les consommateurs se disent prêts à payer plus cher leur eau pour améliorer le traitement des eaux usées et préserver les ressources en eau.



Le C.I.Eau labellisé par l'Europe

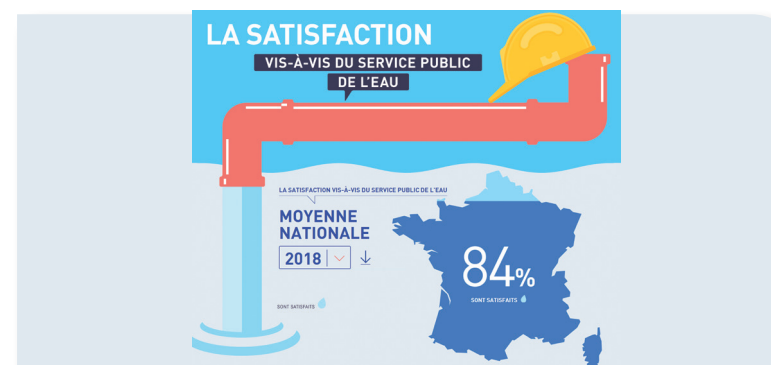
En partenariat avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), le C.I.Eau a organisé une conférence-débat en octobre. Labellisé dans le cadre des « Consultations citoyennes sur l'Europe » de l'Union européenne, cet événement avait pour but de recueillir la parole des consommateurs sur les points majeurs soulevés lors de la révision de la directive européenne sur les eaux de consommation. Michel

Dantin, député européen et Bruno Tisserand, président d'EurEau, ont rappelé les enjeux et objectifs de cette révision tandis que Nathalie Franques, de la Direction Générale de la Santé, a dressé un état des lieux de la qualité de l'eau potable en France.

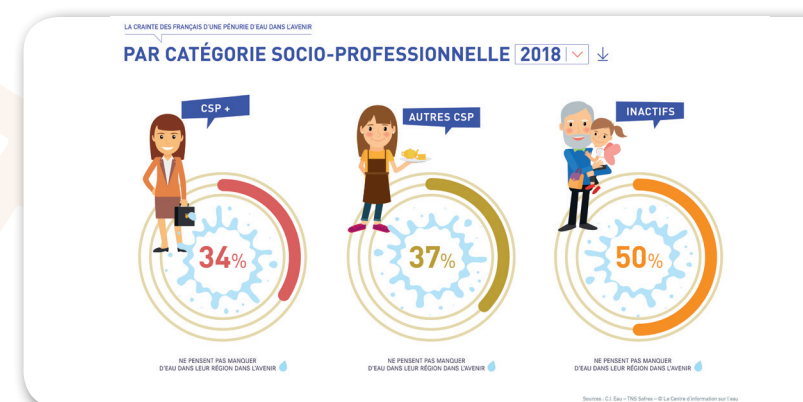
La 22^{ème} édition du Baromètre « Les Français et l'eau »

Parue en décembre, l'étude a conforté en bien des points le sondage de mars. Elle révèle une opinion favorable et confiante vis-à-vis du petit cycle de l'eau et des acteurs qui en assurent la gestion quotidienne. Depuis 2013, est notée une amélioration de la perception sur le prix. Les consommateurs sont toujours plus nombreux à boire de l'eau du robinet et délaissent l'eau plate en bouteille. Les inquiétudes quant à l'état des ressources se cristallisent sur leur qualité et leur disponibilité. Il y a une sensibilité plus marquée sur les impacts du changement climatique sur l'eau. Autant de prises de conscience qui peuvent expliquer que la réutilisation des eaux usées devient une alternative acceptable par la grande majorité des personnes.

La satisfaction vis-à-vis du service de l'eau par région



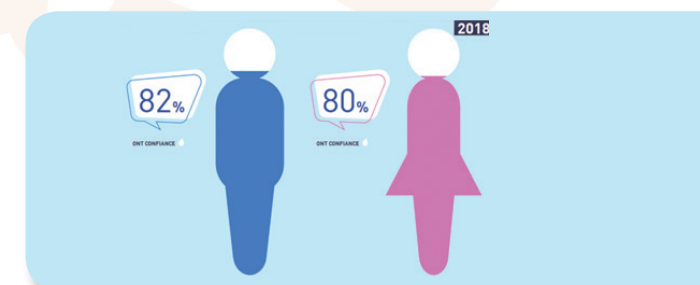
Crainte des Français d'une pénurie d'eau



L'opinion des français sur le prix des services de l'eau



Confiance des français dans l'eau du robinet par sexe



FP2E LES ENTREPRISES
de l'eau



FP2E LES ENTREPRISES
de l'eau

FP2E - 19, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. 01 53 70 13 58 - Fax 01 53 70 13 41 - Email fp2e@fp2e.org